



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-190919-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019
--	--

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice.....27

Nombre de conseillers présents.....16

Nombre de conseillers votants24

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, M. Gilles-André JEANSON, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY (arrivée à 20h40), Mme Valérie BOUTON, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, Adjoints

M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, M. Pascal SIMON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Marie-Hélène ETIENNE, M. Francis COUSTEAU, Conseillers Municipaux,

Ont donné pouvoir :

Mme Nathalie BERTON	à Mme Sylvie QUENEAU
M. Pierre-Antoine BOURREAU	à Mme Josiane LE BRONEC
M. Jean-Claude DENIS	à M. André COSSÉ
M. Hervé GROSSIN	à M. Patrice GARNIER
M. Pascal SIMON	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Virginie GATIEN	à M. Jean-Charles GARREAU
Mme Marie-Hélène ETIENNE	à Mme Valérie BOUTON
M. Francis COUSTEAU	à Mme Nathalie CARDIN

Secrétaire de séance : Madame Sylvie QUENEAU

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 25 juin au 6 septembre 2019 : Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. **Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **PREND** acte du rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

2. **Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **PREND** acte du rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

3. **Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **PREND** acte du rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

4. **Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 mai 2019, Transfert de la compétence « Enfance Jeunesse » des communes de Rivarennes, Cheille et Vallères** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **APPROUVE** le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 16 mai 2019 relatif au transfert de la compétence « enfance jeunesse » des communes de Rivarennes, Cheillé et Vallères.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

5. **Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 mai 2019, Restitution de la compétence « Piscine de Saint-Branchs » à la commune de Saint-Branchs** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 contre, 1 abstention et 22 pour.
 - **APPROUVE** le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 16 mai 2019 relatif au transfert de la compétence « Piscine de Saint-Branchs » à la commune de Saint-Branchs,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

6. **Modification statutaire n°5 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 contre, 3 abstentions et 18 pour.
 - **ACCEPTE** la cinquième modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, portant sur la création de la compétence de politique de santé intercommunale ainsi que sur la suppression de la piscine de Saint-Branchs dans les équipements sportifs, applicable au 1er janvier 2020 et valant approbation des statuts.
 - **TRANSMET** cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

7. **Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL)** : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **APPROUVE** le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIEIL pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,
 - **ADOPTE** les conditions d'adhésion à l'exercice de la compétence IRVE approuvées par le Comité syndical du SIEIL en date du 15 octobre 2015,
 - **S'ENGAGE** à accorder à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal avec dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la Collectivité (non adhérent au service disque vert).

Si pose d'une nouvelle borne à compter du 01/01/2019 :

- **S'ENGAGE** à verser au SIEIL la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation, le cas d'échéant,
- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIEIL,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

FINANCES LOCALES

8. **Mise en place du paiement des recettes locales en ligne (PAYFIP)** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville au service PAYFIP à compter du 01/10/2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif PAYFIP
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours de la ville,

9. **Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de l'acquisition d'équipements de restauration scolaire** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de l'acquisition par la commune d'équipements de restauration scolaire à hauteur de 4136.00€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

10. **Aménagement de la Coulée Verte : demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Aménagement de la Coulée Verte: 178 775,00 € HT

Financement de l'opération HT

Subvention CRST (40%) :	71 510,00 €
Subvention LEADER :	25 000,00 €
Participation communale :	82 265,00 €
TOTAL :	178 775,00 €

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour l'aménagement de la Coulée Verte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

11. **Aménagement d'une piste cyclable (RD85) : demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :

- Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD85: 296 321,85 € HT

Financement de l'opération HT

Subvention CRST (40%) :	118 528,00 €
Subvention LEADER :	25 000,00 €
Participation communale :	152 793,85 €
TOTAL :	296 321,85 €

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD85.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

12. **Contrat de prêt à usage à titre gratuit entre l'EARL DUPUY et la commune** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la passation avec l'EARL Antoine DUPUY d'un contrat de prêt à usage gratuit à compter du 1^{er} novembre 2019 pour l'exploitation de la parcelle ZV 111.
- **FIXE** la durée de ce contrat à un an.
- **AUTORISE** le renouvellement tacite de ce bail,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage joint en annexe ainsi que tout document lié à cette affaire
- **DIT** que les droits d'enregistrement de ce contrat seront supportés par l'emprunteur,

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Voirie

13. **Dénomination de voie : « Chemin de la Chapelle Chandery »** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** de dénommer, « Chemin de la Chapelle Chandery », la partie du chemin rural n°19 qui dessert notamment le lieu-dit « le Fourneau » et qui part du croisement des routes de Véretz et du Croule jusqu'à l'A85.
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.
14. **Dénomination des hameaux desservis par la RD n°943 : « Les Marjelonneries » - « Les Grands Champs » - « Les Auboeufs » - « Les Dessus de Saint-Blaise » et « Chemin des Auboeufs »** : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** de dénommer et de conserver le nom des hameaux suivants pour numéroter les constructions sur la RD943 dite Route de Loches :
 - « Les Marjolonneries » écrit aussi « Les Marjelonneries »
 - « Les Grands Champs »
 - « Les Auboeufs » et « Chemin des Auboeufs »
 - « Les Dessus de Saint-Blaise »
 - **DECIDE de dénommer le Chemin Rural n°18 dit « D'Avon à la Route Nationale n°143 » : « Chemin des Auboeufs »**
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
 - **DIT** qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.

FONCTION PUBLIQUE

15. **Ressources Humaines : Indemnisation des congés non pris par des fonctionnaires pour certaines situations particulières** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** d'approuver les termes de la présente délibération
 - **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision nécessaire à sa mise en œuvre
 - **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 24 septembre 2019

Le Maire
Jean-Christophe GASSOT

